

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-101

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**Séance du Lundi 13 novembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi treize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**Date de convocation** : 07 novembre 2023

**Nombre de membres** :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 31

**Présents** : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILIHU – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – I. KEDDOU – S. GHENAIM – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

**Excusés Représentés** : P. TROADEC représenté par P. RIO – C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – J. BORTOLI représenté par L. CAMARA – M. AUBRY représentée par A.M. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – S.L. DIARRA représentée par S. GHENAIM – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

**Délibération N° DEL – 2023 – 101** : *Vote de la Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Locaux Commerciaux 2023*

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

**Vu** la délibération n° DEL-2023-031 en date du 13 mars 2023 portant sur le vote du budget annexe « Locaux commerciaux » exercice 2023,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources du mercredi 08 novembre 2023,

**Considérant** que la passation des écritures comptables relatives aux créances éteintes sur le budget annexe « Locaux commerciaux » 2023 ainsi que le jugement définitif du contentieux relatif au centre commercial de Grigny II impliquent un ajustement des crédits votés.

SLOW

Délibère et,

Article Unique

Approuve la décision modificative N° 1 du budget annexe « Locaux commerciaux » pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
497 398,75	0,00	2 576 544,00	3 073 942,75
RECETTES			
440 000,00	57 398,75	2 576 544,00	3 073 942,75
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
14 994,57	0,00	0,00	14 994,57
RECETTES			
0,00	14 994,57	0,00	14 994,57

Décide des inscriptions budgétaires sur la décision modificative N° 1 - Budget Annexe Locaux commerciaux – année 2023 selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
011	Charges à caractère général	225,00
65	Autres charges de gestion courante	63 954,00
67	Charges exceptionnelles	2 512 365,00
TOTAL		2 576 544,00

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
75	Autres produits de gestion courante	61 350,00
77	Produits exceptionnels	16 240,00
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	2 498 954,00
TOTAL		2 576 544,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
TOTAL		0,00
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
TOTAL		0,00

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

*(Signature)*  
Philippe RIO

Vote pour : 25

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 4 (, S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, N. SAUNIER, J. BOUBENDIR)

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 22 NOV. 2023*  
*Transmis en Préfecture le 16 NOV. 2023*

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

SLO

ID : 091-219102860-20231113-DEL\_2023\_101-DE

---